DÉCANAT DES ÉTUDES

DE-CS-2.1

(2019-10-01)

AUTORISATION DE RÉDIGER DANS UNE LANGUE AUTRE QUE LE FRANÇAIS

L'Université du Québec en Outaouais étant un établissement de langue française, le *Règlement des études de cycles supérieurs* (article 2.13)* exige que le mémoire de maîtrise ou la thèse de doctorat soit rédigé en français. Toutefois le doyen des études peut autoriser la rédaction dans une autre langue.

L'étudiant qui croit devoir rédiger son mémoire ou sa thèse, en tout ou en partie, dans une langue autre que le français doit indiquer son intention **avant d'en commencer la rédaction.** À cette fin, la requête doit être préalablement motivée sur le présent formulaire et recommandée par le directeur de recherche.

Langue de publication (Règlement des études de cycles supérieur, art. 2.13) :

Le rapport de stage, l'essai, le mémoire et la thèse sont rédigés en français. Ils peuvent, dans les cas où une autorisation est accordée par le doyen, être rédigés dans une langue autre que le français; dans ce cas, une synthèse, qui présente les idées maîtresses et les conclusions du travail, doit être rédigée en français et annexée au document au moment du dépôt initial pour évaluation.

La langue de rédaction autre que le français ne sera toutefois autorisée que si l'UQO dispose des ressources nécessaires à l'encadrement et à l'évaluation des travaux dans la langue choisie.

Lorsqu'un programme est offert dans une autre langue que le français, la langue de rédaction est la même que celle du programme.

Dans le cas d'un essai, d'un mémoire ou d'une thèse par article(s), la partie du travail de recherche constituée par l'article ou les articles peut être rédigée dans une langue autre que le français, sans l'obligation d'obtenir l'autorisation du doyen.

IDENTIFICATION DE L'ÉTUDIANT

Code permanent :

Nom de famille : Prénom :

Nom et code du programme :

RECOMMANDATION DU DIRECTEUR DE RECHERCHE

Nom de famille et prénom : Département :

Je recommande que l'étudiant dont le nom apparaît ci-dessus soit autorisé à rédiger son mémoire ou sa thèse en langue _____ en entier ou en partie.

Justification :

Signature du directeur de recherche **Date**

APPROBATION DE LA DIRECTION DE PROGRAMME

Responsable du programme **Date**

AUTORISATION DU DOYEN DES ÉTUDES

Doyen des études **Date**

Vous devez retourner le formulaire au secrétariat du Décanat des études **AVANT le début de la rédaction.**